

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

Il y a des plis dans le milieu des pages.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

# BULLETIN

---

Aux grandes solennités par lesquelles la ville de Rome a célébré la fête de l'Assomption, il y a lieu d'ajouter la mention de la fête patronymique de Sa Sainteté Léon XIII. A l'occasion de cette fête de saint Joachim, le Saint-Père a reçu, dans ses appartements particuliers, les félicitations et les hommages de sa noble antichambre, après quoi, Il s'est rendu dans la salle du Trône, pour y recevoir les souhaits de divers archevêques et évêques des collèges de la Prélature romaine, des camériers ecclésiastiques et laïques, et des députations de l'Ordre souverain de Malte, de l'Académie des Arcades, de l'Académie Tibérine, de la Société artistique et ouvrière, du cercle de Saint-Pierre, ainsi que les officiers de la garde palatine d'honneur, de la garde suisse, de la gendarmerie pontificale, et de plusieurs membres de l'aristocratie romaine.

Ensuite le Souverain Pontife s'est rendu dans sa bibliothèque privée, où le Sacré Collège s'était réuni pour lui offrir ses souhaits. Sa Sainteté s'est entretenu en conversation familière avec les EEm. cardinaux, ainsi qu'avec les dignitaires et les députations qu'il avait daigné admettre.

\* \* \*

Une bonne nouvelle nous arrive de Rome : Mgr de Laval est déclaré Vénérable ; tous les catholiques du Canada et de la France prendront intérêt à cette cause, et uniront leurs prières pour en obtenir le succès.

\* \* \*

Sur la proposition des Eminentissimes cardinaux de la Propagande, le Saint-Père a fait les nominations suivantes :

Evêque d'Aberdeen (Ecosse), le R. P. Hugues-Joseph Macdonald, prêtre de la congrégation du Très Saint-Redempteur, né en 1844, près d'Argyll (Ecosse), et supérieur provincial des religieux de son ordre en Angleterre ;

Evêque de Dunkeld, M. Jacques-Augustin Smith, né à Edimbourg, le 18 octobre 1841, ancien élève du collège écossais à Rome, puis missionnaire, et enfin professeur au collège de Blair ;

Vicaire apostolique des Iles Seychelles, le R. P. Marc Hudrisier, de Faverges, diocèse d'Annecy, né le 27 juillet 1848, de l'ordre des Capucins, ancien missionnaire aux Seychelles, en dernier lieu vicaire général de Lahore ;

Préfet apostolique des îles Anobon, Corisco et Fernando-Po, le R. P. Pierre-Armengaudio, des missionnaires espagnols de l'Immaculé Cœur de Marie.

On lit dans la *Semaine religieuse de Valence*, qu'à la suite de longues négociations qui n'ont pas abouti, les Etats-Unis auraient proposé à l'Angleterre de soumettre à l'arbitrage du Souverain Pontife la question des difficultés relatives au droit de pêche dans la mer de Behring.

D'autre part, Mgr Howley, préfet apostolique de la région où se trouve le *French Shore* de Terre-Neuve, a demandé au Saint-Père, dans une audience, si Sa Sainteté consentirait à accepter le rôle d'arbitre : "Oni certainement, si les deux parties le désiraient," a répondu Léon XIII.

\* \* \*

Un rescrit du Saint-Office, a été publié récemment condamnant les agissements et les publications de la prétendue "voyante de Loigny," Mathilde Marchat.

Voici, à ce sujet, quelques détails extraits d'une lettre de Mgr l'évêque de Chartres.

"Il y a quelques années, une personne du nom de Mathilde Marchat, se prétendant favorisée de révélations, vint, accompagnée de quelques personnes crédules, d'Etampes à Chartres, et de Chartres, où elles séjournèrent peu de temps, à Loigny.

"C'est là que, selon la voyante, devait être établi sur les jonctions formelles de la sainte Vierge, un Ordre nouveau, qui s'appellerait l'*Ordre du Sacré Cœur de Jésus pénitent*.

"C'était au mois de février 1888 que l'autorisation nécessaire pour fonder ce nouvel Ordre était demandée à notre vénéré prédécesseur.

"Amené ainsi à s'occuper de ces révélations, que l'on divulguait d'ailleurs de tous côtés, et cela dans un but politique non dissimulé, Mgr Régnauld, après mûr examen, et après les enquêtes les plus sérieuses, a déclaré fausses et dangereuses ces révélations, et a ordonné à la prétendue congrégation de se dissoudre (ordonnance du 8 mars 1888).

"Appel fut sur le champ interjeté à Rome : Mathilde Marchat y vint, assistée d'une compagne, et d'un personnage, appelé M. le comte Vérité de Saint-Michel, qui paraît, lui, représenter le côté politique de l'affaire.

"Ce personnage voulut voir le Souverain Pontife. pour lui présenter un message dicté par Notre-Seigneur, disait-il. Le Saint-Père renvoya cette affaire au Saint-Office. Mathilde Marchat, après avoir subi un premier examen, et malgré l'ordre à elle signifié, de ne point quitter Rome sans une permission directe et spéciale, se hâta de s'enfuir, sur un prétendu commandement venu d'en-haut.

"Saisi de la cause sur l'indication même du Pape, le Saint-Office, après un sérieux examen des écrits et imprimés remis par M. le comte de Saint-Michel, confirma pleinement, par un décret du 12 décembre 1888, l'ordonnance de Mgr l'évêque de Chartres, lequel, par une circulaire du 24 du même mois, renouvela, dans toute sa teneur, l'ordonnance du 8 mai.

“ Loin de se soumettre, Mathilde Marchat en appela du Saint-Office au Pape : en conséquence, une nouvelle réponse du Saint-Office intervint, et le Pape chargea l'Eminentissime cardinal Monaco de la communiquer à l'évêque de Chartres. La lettre du cardinal déclare vaines et futiles les objections faites au précédent décret. Cette décision fut portée à la connaissance du public, par une lettre de Mgr Régnauld en date du 9 mars 1889.

“ L'obstination de la voyante ne céda pas ; un troisième appel provoqua une troisième réponse de Rome, datée du 18 mai 1889. Mais, loin de se dissoudre et de se taire, comme l'évêque et Rome l'ordonnaient, Mathilde Marchat et ses adhérents persistaient de plus en plus dans leur dessein d'établir le nouvel Ordre de Loigny, faisaient construire une maison et une chapelle, et continuaient à répandre de tous côtés leurs protestations contre les sentences de l'autorité ecclésiastique, et les récits des prétendues révélations quotidiennes faites à la voyante. Ils publient tous les mois une feuille appelée *Les Annales de Loigny*, sans compter d'autres publications et visions.

“ Un des adeptes, M. Glénard, qui s'intitule “ Secrétaire de l'œuvre du Sacré Cœur de Jésus pénitent à Loigny,” est le principal rédacteur des écrits ; M. le comte Vérité de Saint-Michel, qui continue à s'intituler “ camérier de cape et d'épée”, bien qu'il ait été rayé des cadres, est l'un des écrivains les plus actifs de la petite école.

“ Une quatrième fois, le Saint-Office intervint, et le 14 juin 1890, le cardinal Monaco adressait à l'évêque de Chartres un rescrit prescrivant d'interdire à tout prêtre, au nom du Saint-Siège, d'accéder à la maison des sœurs de la prétendue Congrégation, d'admettre aux sacrements les sœurs elles-mêmes, et d'entretenir avec ces mêmes sœurs des rapports quelconques, soit personnels, soit même par lettre.

“ En ce qui touche le comte Vérité de Saint-Michel, le rescrit veut qu'on fasse connaître au public qu'il a été rayé des cadres des camériers vulgairement dits de cape et d'épée, ainsi que des commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand.

“ Enfin, pour votre gouverne, dit le cardinal en terminant, je porte à votre connaissance que la publication périodique intitulée : *Les Annales de Loigny*, et les opuscules : *La vérité sur les condamnations qui frappent Mathilde Marchat, La question de Loigny au 28 février 1890*, ont été mis à l'index des livres prohibés, par un décret de la quatrième férie.”

“ Rome, 14 juin 1890.—R. Cardinal Monaco.”

“ Ainsi donc, ajoute l'évêque de Chartres, de nouveau la Congrégation examine l'affaire, pèse tout, discute toutes les allégations, et encore une fois prononce. Se peut-il une procédure plus régulière ? Et les peines qu'elle édicte, toutes disciplinaires, ne sont-elles pas de son ressort manifeste ?—Mais, comme nous l'avons dit, la prétendue supérieure refusa même d'entendre jusqu'au bout la lecture de cet écrit, et la voyante, ainsi que ses adhérents, continuent à inonder nos diocèses de leurs protestations.

“ Sans vouloir réfuter directement tous ces écrits, ce que nous nous contenterons d'établir ici, c'est un point de discipline d'une vérité incontestable, à savoir que, nonobstant ces appels réitérés, de l'Ordinaire au Saint-Office et du Saint-Office au Pape, c'est-à-dire du Pape au Pape, les ordonnances disciplinaires rendues demeurent exécutoires, et que la visionnaire et ses adhérents doivent faire deux choses : se taire et se dissoudre.”

Le reste de la lettre épiscopale établit ensuite que, d'après le Concile de Trente, et comme le dit un canoniste autorisé, le vénérable supérieur général de Saint-Sulpice, M. Icard, “ c'est à l'évêque que qu'il appartient de prononcer en première instance sur la “ nature et la vérité des faits surnaturels ; et ce droit entraîne un “ devoir corrélatif, celui d'obtempérer au jugement de l'évêque.”

L'évêque de Chartres établit enfin que Mgr Régnauld a procédé avec prudence et sagesse ; il a suivi à la lettre les prescriptions du Concile de Trente. “ Entre autres moyens d'enquête, il nomma une commission de théologiens et de canonistes pris dans l'élite de son clerge. Cette commission, — nous avons entre les mains son rapport, et ce rapport fait grand honneur à ceux qui l'ont rédigé, — a procédé avec méthode, savoir et gravité..... Mgr Régnauld a donc agi selon son droit, et la prohibition qu'il a faite de publier de telles révélations devait être observée, nonobstant l'appel à Rome : de ces choses-là, l'appel n'est nullement suspensif.”

\* \* \*

“ Le gouvernement italien, dit l'abbé Jaugey dans le journal *Le Prêtre*, presse l'exécution des lois contre les œuvres pies, et les catholiques emploient tous les moyens que leur laissent les persécuteurs, pour essayer de sauver quelques débris des biens confiés par la charité catholique à la garde de l'Eglise.... Mgr l'évêque de Bergame tente une action devant les tribunaux, pour faire déclarer que les biens de la confrérie des bergamasques ne peuvent être employés à des œuvres de bienfaisance laïque, parce qu'ils ont été donnés expressément et exclusivement pour l'entretien des ecclésiastiques et pour les frais du culte. D'autres actions vont être intentées dans le même but.

\* \* \*

En France, M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient d'envoyer une circulaire digne d'éloges, ayant pour but de couper court à une vieille coutume abusive, en vertu de laquelle les chefs de corps, en certains cas, obligeaient les hommes de troupe à se battre en duel. Cette coutume des temps barbares violait à la fois les droits des familles et le principe de la liberté de conscience, en même temps que les lois de l'Eglise. Il restera encore, hélas ! trop de duels volontaires !

# LES PSAUMES DU BREVIAIRE

(Suite.)

## PSAUME VII.—DOMINE DEUS MEUS

David avait dû fuir la cour de Saül. Profitant de son éloignement, des courtisans perfides, au nombre desquels se trouvait un homme de la tribu de Benjamin, nommé Chusi, le calomnièrent pour le perdre entièrement dans l'esprit du prince jaloux. En l'apprenant, le fugitif composa un poème dithyrambique, dans lequel il en appelle à la justice de Dieu. Après avoir imploré le secours divin dans le danger présent (2 et 3), il proteste énergiquement, sous forme d'imprécation contre lui-même, de son innocence (4-6) Que Dieu donc lui rende justice, se prononce en sa faveur, et mette un terme à la malice de ses calomniateurs (7-10). Il est juste, et le méchant ne saurait échapper à ses jugements (11-14). Celui-ci trouve souvent, dans son crime, le châtement qu'il mérite, il est lui-même l'instrument de la vengeance divine (15-17). Aussi le psalmiste louera-t-il éternellement la justice de Dieu (18).

*Paraphrase.*—<sup>2</sup> Seigneur, mon Dieu, c'est en vous que j'ai mis mon espoir ; sauvez-moi de tous ceux qui me persécutent, et délivrez-moi, <sup>3</sup> de peur que mon principal adversaire, acharné comme un lion à ma perte, ne m'arrache la vie, s'il n'y a personne pour me délivrer et me sauver.

<sup>4</sup> Seigneur, mon Dieu, si j'ai fait ce dont il m'accuse, s'il y a de cette iniquité dans mes mains, <sup>5</sup> si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en ont fait, que je succombe sans défense devant mes ennemis, je l'ai mérité [selon l'hébreu, si j'ai dépouillé mon oppresseur sans raison], <sup>6</sup> que mon ennemi me poursuive et m'attaque, qu'il foule à terre ma vie et ensevelisse ma gloire dans la poussière.

<sup>7</sup> Levez-vous, Seigneur, dans votre colère, montrez les effets de votre irritation, exaltez votre puissance au milieu de mes ennemis ou contre leurs fureurs ; suivant le texte hébraïque, levez-vous, Seigneur, mon Dieu, pour pratiquer vous même le précepte que vous avez porté de protéger l'innocent injustement opprimé. <sup>8</sup> L'assemblée des peuples vous entoure ; à cause d'elle, remontez sur votre trône élevé, sur votre tribunal de juge. <sup>9</sup> Le Seigneur juge les peuples. Jugez-moi, Seigneur, selon mon droit et selon l'innocence qui est réellement en moi. <sup>10</sup> La malice des pécheurs périra, prendra fin, et vous conduirez et affermirez le juste, ô Dieu, qui sondez les cœurs et les reins.

<sup>11</sup> Mon véritable appui ou bouclier [hébreu] vient du Seigneur, qui sauve les hommes au cœur droit<sup>12</sup>. Dieu est un juge équitable,

fort et patient ; s'irrite-t-il donc chaque jour ? Parce qu'il est patient, il ne manifeste pas tous les jours sa colère. L'hébreu signifie au contraire : Dieu est un juste juge ; aussi s'irrite-t-il chaque jour. <sup>15</sup> Si vous ne vous convertissez pas, tôt ou tard, il brandira ou aiguisera son glaive, déjà il a tendu son arc et le tient tout prêt, il l'ajuste et y a disposé des traits meurtriers, des flèches enflammées.

<sup>15</sup> Mais voici que le méchant est dans le travail de l'enfantement pour donner le jour à l'injustice ; il a conçu la douleur, le malheur, la perte d'autrui, et enfanté l'iniquité, ou selon l'hébreu, le mensonge, le néant ; il échoue complètement, ses mauvais desseins avortent. <sup>16</sup> Il a ouvert une fosse, il l'a creusée, et il tombe dans la fosse qu'il avait faite. <sup>17</sup> La douleur qu'il voulait infliger reviendra sur sa tête, et son iniquité retombera sur son front, il subira les maux dont il voulait frapper les autres.

<sup>18</sup> Je louerai le Seigneur de sa justice, et je chanterai le nom du Seigneur, du Très-Haut.

APPLICATIONS LITURGIQUES.—1° Aux *Matines* du dimanche, le prêtre persécuté ou calomnié pourrait appliquer ce psaume à sa situation personnelle et le réciter en son nom propre. Il est toujours loisible à tous de le dire au nom de l'Eglise, poursuivie sans relâche et calomniée par de perfides adversaires. Contre leurs attaques, et spécialement contre celles du démon, acharné à la destruction de son influence salutaire dans le monde comme le lion sur sa proie, elle implore le secours de Dieu, en qui elle espère. Forte de son innocence, elle fait appel à la justice divine et demande qu'en présence des nations assemblées le Seigneur prononce une équitable sentence et impose un terme à la malice de ses ennemis. Son espoir en ce juste juge ne sera pas trompé, car si ses adversaires n'ont pas encore reçu leur châtiment, c'est que Dieu est patient. S'adressant donc à eux, elle leur annonce que s'ils ne se convertissent pas, la vengeance divine aura son cours. Déjà la main du Seigneur est armée pour les frapper ; ils trouveront leur peine dans leurs crimes, et tomberont eux-mêmes dans les embûches qu'ils lui tendaient. Aussi, remplie de reconnaissance pour le Très-Haut, l'Eglise louera-t-elle éternellement sa justice.

2° A l'office des Morts, l'âme du défunt, sur le point de paraître devant son juge, implore son assistance, de peur que le lion, qui a toujours cherché sa perte, ne l'entraîne avec lui dans l'enfer comme sa proie, s'il n'y a personne pour l'arracher à lui et la sauver [antiennel]. Pour la faire condamner, il lui imputera des crimes qu'elle n'a pas commis. Si elle en est coupable, elle en accepte l'ignominie et la peine ; mais elle déclare énergiquement qu'elle en est innocente, et fait un pressant appel à la justice de Dieu. Que, sous les yeux des peuples assemblés plus tard pour assister à son jugement, le Seigneur, du haut de son tribunal, prononce une sentence favorable. Elle l'attend avec confiance de celui qui sauve les hommes au cœur droit, et elle a l'assurance que la colère divine s'abattra un jour sur ceux qui ont conjuré sa perte. C'est pourquoi, une fois introduite au ciel, où elle aspire, elle

louera éternellement la justice de Dieu et chantera le nom du Très-Haut.

PSAUME VIII.—DOMINE, DOMINUS NOSTER

Echo poétique du récit mosaïque de la création, ce cantique est une élévation à Dieu, à la suite d'une contemplation nocturne des beautés de la nature, et un hymne au créateur des astres et de l'homme. Dans une sorte de refrain qui commence et termine le psaume, David, sortant de sa contemplation muette du ciel étoilé, pousse un cri d'admiration et de louange [2]. Il lui échappe à la vue de la grandeur de Dieu, manifestée dans ses œuvres avec une telle clarté, que les enfants eux-mêmes la saisissent et la proclament à leur manière pour la confusion des impies [2-3]. La magnificence des cieux en regard de la petitesse de l'homme, fait vivement ressortir la bonté de Dieu pour celui qu'il a établi presque l'égal des anges et le roi de toute la création [4-9]. L'exclamation du début, répétée à la fin du poème, est pleinement justifiée, et le psalmiste a dû la redire avec un accent plus vif encore d'admiration et de reconnaissance [10].

Tout magnifique que soit, dans sa noble implicité, le sens littéral du psaume VIII, une signification supérieure est cachée sous la lettre. Notre-Seigneur, en effet, s'est appliqué le verset 3. Aux princes des prêtres, et aux scribes indignés de ce qu'il laissait les enfants de Jérusalem crier dans le temple : "Hosanna au fils de David", le Maître répondit que de la bouche des enfants et de ceux qui sont encore à la mamelle devait sortir une louange parfaite [Matt., XXI. 16]. Saint Paul aussi a rapporté à Jésus-Christ d'autres passages du même psaume. Dans le fils de l'homme, dont il est parlé aux versets 5-8, il reconnaît Jésus abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, et méritant, par sa passion et sa mort, d'être couronné de gloire et d'honneur [Héb., II, 6-9], et d'exercer une souveraine domination sur toutes les créatures [I Cor., XV, 26 et 27]. Les attributs de l'homme, tels qu'ils sont chantés dans le psaume, la gloire et la majesté, sont les attributs mêmes que la Bible donne à Dieu et à son Messie. Le psaume VIII est donc certainement messianique ; mais comme les citations de Jésus-Christ et de saint Paul ne sont que des applications particulières du sens général de la lettre, c'est dans un sens subordonné, au sens figuratif seulement, que le Messie est visé. Les merveilles de la création matérielle et du monde sensible cachent les merveilles supérieures d'une création spirituelle, du monde de l'incarnation et de la rédemption. Ce qui est dit de l'homme en général convient éminemment au Fils de l'homme par excellence, en qui et par qui la nature humaine a été relevée et restaurée, et qui a reçu de son Père la domination universelle sur les créatures.

*Paraphrase.*—<sup>2</sup> Seigneur, notre Maître, que votre nom est admirable dans toute la terre !

Car votre magnificence est élevée au-dessus des cieux, votre gloire s'étend, éclate et brille dans les cieux. <sup>3</sup> De la bouche des

enfants et de ceux qui sont à la mamelle, vous vous vous êtes préparé une louange propre à confondre vos ennemis, à terrasser l'adversaire et celui qui veut se venger ; suivant le texte hébraïque, vous avez affermi votre puissance pour faire taire l'adversaire et le vindicatif.

<sup>4</sup> Quand je contemple vos cieux, œuvre de vos doigts, la lune et les étoiles, que vous avez créées, <sup>5</sup> qu'est-ce que l'homme, me dis-je, pour que vous vous souveniez de lui ? et le fils de l'homme, pour que vous le visitiez, pour que vous vous intéressiez à lui et le protégiez ? <sup>6</sup> Vous l'avez fait de peu inférieur aux anges, à Dieu, l'hébreu ; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, en le formant à votre image et à votre ressemblance, <sup>7</sup> et vous l'avez établi sur l'œuvre de vos mains. <sup>8</sup> Vous avez mis toutes choses sous ses pieds, brebis et bœufs, et aussi les animaux des champs, <sup>9</sup> les oiseaux du ciel et les poissons de la mer, qui parcourent les sentiers de l'Océan.

<sup>10</sup> Seigneur, notre Maître, que votre nom est admirable dans toute la terre !

## LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

### CONSTITUTION *DEI FILIUS*

#### PROLOGUE

(Suite.)

#### 2 *Rôle que les Conciles, et en particulier celui de Trente, ont eu dans l'assistance donnée par Jésus Christ à son Eglise.*

“ Cette providence qu'il déploie pour le bien de son Eglise, s'est manifestée sans interruption par d'autres bienfaits ; mais elle s'est aussi montrée avec une éclatante évidence dans les grands fruits que l'univers chrétien a retirés de la célébration des conciles œcuméniques, et notamment du concile de Trente, bien qu'il se soit tenu dans des temps mauvais.”

Pour nous rendre compte de la place que les secours ordinaires de Dieu et les conciles tiennent dans l'assistance que Jésus-Christ donne à son Eglise, il faut que nous déterminions quelques-unes des lois habituelles de cette assistance.

Rappelons d'abord, avec notre Constitution, qu'elle fait partie de la Providence surnaturelle de Dieu : *Hæc providentia salutaris*. On sait qu'il existe deux ordres de choses dans le monde créé : l'ordre naturel, et l'ordre surnaturel, qui se superpose à l'ordre naturel. Or, c'est la Providence de Dieu qui dispose toutes choses en vue de réaliser ses desseins, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel. L'assistance surnaturelle, par laquelle Jésus-

Christ assure à son Eglise les moyens d'accomplir sa mission ici-bas, fait donc partie de la Providence de Dieu.

Remarquons ensuite que les créatures sont employées par la Providence à la réalisation des fins qu'elle poursuit. Les lois de la nature sont donc ses principaux instruments dans l'ordre naturel, et les moyens de sanctification, une fois établis, sont ses principaux instruments dans l'ordre surnaturel. Voilà comment l'admirable organisation hiérarchique que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ, occupe la plus large part dans les moyens que la Providence surnaturelle fait servir au salut des hommes. Seulement, non content d'avoir réglé cette organisation en constituant l'Eglise, Dieu dispose encore les événements et la marche des choses, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, pour que cette organisation se perpétue à travers les siècles et qu'elle porte toujours des fruits abondants de salut. C'est ainsi, le plus souvent, que le Sauveur accomplit sa promesse de rester avec les successeurs de ses apôtres ; c'est ainsi encore qu'il assiste son Vicaire dans les diverses fonctions de sa charge, et en particulier dans son enseignement, comme nous l'expliquera la Constitution *Pastor æternus*.

Cette assistance ou Providence surnaturelle s'applique, d'ailleurs, à tous les actes qui entrent dans la vie de l'Eglise. Jésus-Christ bénit donc le ministère du Pape et celui des évêques : il bénit aussi le ministère de tous ceux qui reçoivent quelque portion de leur autorité ; mais il le fait dans des mesures diverses. Ses promesses assurent une bénédiction plus abondante au ministère des pasteurs qui ont un rang plus élevé dans la sainte hiérarchie, et parmi les actes de ce ministère, à ceux qui ont une plus grande importance pour l'Eglise. C'est en vertu de cette loi que l'infaillibilité des définitions dans lesquelles s'exerce la plénitude de l'autorité ecclésiastique, est pleinement garantie par cette assistance, comme nous le dirons plus tard.

Les promesses de Jésus se réalisent sans cesse, mais leur accomplissement n'est pas toujours également sensible. Nous devons examiner ici les manifestations extérieures et certaines de son assistance, car c'est sur ces manifestations que notre texte appelle notre attention. Il est des temps mauvais où, comme la barque de Pierre, l'Eglise se voit ballottée par d'affreuses tempêtes, pendant que Jésus-Christ semble l'oublier et dormir. Néanmoins le *Prologue* de notre Constitution affirme que l'assistance du Sauveur se montre constamment par des bienfaits sans nombre. *Hæc vero salutaris ejus providentia, cum ex aliis beneficiis innumeris continenter apparuit...* C'est que la permanence de l'organisation de l'Eglise, l'immutabilité de sa doctrine, l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité qui brillent en elle, sans aucune interruption, ne peuvent s'expliquer naturellement, qu'elles exigent, comme nous le dirons (ch. iv), une intervention indéniable de Celui qui commande aux événements.

Si l'assistance que Jésus-Christ donne à son Eglise est constamment sensible, il est des circonstances où elle s'affirme avec plus d'éclat. Il se produit des événements, il naît des hommes, il se

forme des institutions et des œuvres, qui sont visiblement suscitées de Dieu pour répondre à un besoin. L'histoire de l'Eglise fait toucher du doigt cette action extraordinaire de la Providence divine, d'une façon non moins frappante que l'histoire du peuple d'Israël dans l'Ancien Testament.

Suivant les règles que nous avons posées tout à l'heure, ces effets sensibles de l'assistance de Jésus-Christ, découleront ordinairement des actes les plus importants du ministère que le Pape et les évêques exercent dans l'Eglise, que ces effets soient constants ou extraordinaires.

Sans doute, il pourra arriver que Dieu se serve d'instruments pris en dehors de la hiérarchie sacrée ; mais ces instruments agiront toujours dans la dépendance du Souverain Pontife et de l'épiscopat, à moins que Dieu ne veuille tirer le bien du mal, comme il a fait sortir la vérité de la bouche de Balaam, et comme il s'est servi des hérésies pour amener les Pères et les théologiens à préciser et à développer les dogmes révélés. Mais il ne donnera jamais à un homme que les chefs de son Eglise n'ont pas confirmé dans sa mission, ni à plus forte raison à un homme qu'ils condamnent et rejettent, la charge de réformer l'Eglise ou d'imprimer à son enseignement la direction qu'il doit prendre. Autrement Jésus-Christ reviendrait sur les engagements qu'ils a pris vis-à-vis de saint Pierre et de ses apôtres, en les établissant pour toujours les docteurs et les chefs de son Eglise. Ces engagements condamnaient à l'avance toutes les prétendues réformes des révoltés qui devaient s'élever dans la suite des âges en prenant le titre de réformateurs.

Non seulement Jésus-Christ n'assiste point ceux qui agissent en dehors de la sainte hiérarchie ; mais, nous l'avons dit, il a attaché ses bénédictions les plus abondantes aux actes les plus importants du ministère des pasteurs. C'est pour cela que l'assistance de Jésus-Christ sur son Eglise a dû se manifester spécialement par les fruits des Conciles œcuméniques. Notre Prologue affirme qu'il en a été ainsi. *Hæc salutaris providentia..... tum iis manifestissime comperta est fructibus qui orbî christiano et conciliis œcumenicis amplissimè provenerunt.*

Le concile œcuménique est, en effet, une assemblée de tous les évêques du monde, convoqués par le pape et réunis sous sa présidence, pour juger et statuer avec lui sur les questions de doctrine ou de discipline. Pour qu'un concile soit œcuménique, il n'est pas nécessaire sans doute que le pape et tous les évêques du monde y soient personnellement présents, mais il faut qu'ils y soient au moins représentés, le pape par des légats, et les évêques par un nombre suffisant de leurs frères.

Le concile œcuménique n'est donc autre chose que le collège épiscopal réuni sous la présidence de son chef. Or le collège épiscopal formant corps avec le Pontife Romain, possède la plénitude de l'autorité ecclésiastique. Les conciles reçoivent donc de Notre-Seigneur une assistance qui sera spécialement sensible. C'est aux évêques réunis en concile, aussi bien qu'aux évêques dispersés,

que s'adresse la promesse de Jésus-Christ, que notre Constitution a rappelée en commençant : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*

Mais l'assistance que Jésus-Christ accorde au Saint-Siège est-elle inférieure à celle qui est donnée au corps épiscopal ? L'action de la papauté est-elle moins bienfaisante pour l'Eglise que celle des conciles œcuméniques ?—Non, car le Souverain Pontife, considéré personnellement, possède à lui seul une pleine autorité sur l'Eglise, et il a reçu des promesses non moins formelles que le corps épiscopal.

Pourquoi donc n'est-il pas ici question de l'action du Siège apostolique ? —On peut répondre qu'il en est question, sans qu'il soit nommé. Notre Constitution distingue en effet, d'une part, d'innombrables bienfaits que Jésus-Christ répand sans cesse sur son Eglise, et d'autre part les fruits des conciles. Or ces innombrables et perpétuels bienfaits sont surtout dus aux Souverains Pontifes, qui dirigent et gouvernent l'Eglise sans discontinuité. C'est en effet de leur autorité et de leur gouvernement que sortent ces fruits admirables dont nous parlions : la stabilité de l'Eglise, son infaillibilité, son unité, sa sainteté, sa catholicité et son apostolicité. Aussi notre Constitution ne dit-elle pas que l'Eglise a retiré plus de fruits de la tenue des conciles que du gouvernement de la papauté. Elle marque néanmoins par deux superlatifs que les résultats des conciles ont été particulièrement grands *amplissimi*, et que la providence de Dieu sur son Eglise y a été particulièrement sensible *manifestissime comperta est*.

Monseigneur Pie nous apprend que ces affirmations ont donné lieu à des réclamations de la part de quelques-uns des évêques qui siégeaient au Vatican " On a demandé, dit-il [*Instruction synodale citée*], si la part ainsi faite à l'élément conciliaire était justifiée, soit par la doctrine, soit par l'histoire, surtout en l'absence de toute mention spéciale de la papauté, à laquelle revient historiquement et doctrinalement une action plus constante et plus décisive dans l'économie du christianisme. A cette question assurément fondée et légitime, et aux amendements sérieux qu'elle a inspirés, il a été répondu, poursuit le docte prélat, que les actes d'un concile présidés par le pape en personne, étant publiés en son nom, tout y portait l'empreinte et l'accent de son autorité prépondérante ; que cette autorité pleinement sûre d'elle-même pouvait donc, sans préjudice, demeurer en ce début modestement incluse dans des termes généraux ; qu'en spécifiant au contraire, et en mettant dans tout leur relief les heureux effets des conciles, la papauté donnait la raison de l'acte important auquel elle venait de se résoudre d'elle-même dans des conjonctures si difficiles."

Ces réponses justifient parfaitement la rédaction de notre prologue. Pour expliquer la convocation du Concile du Vatican, ce sont les résultats des conciles précédents qu'il convenait de rappeler.

Du reste, même abstraction faite de ces explications tirées du but que l'on visait dans cet éloge des conciles, la rédaction adop-

tée pour notre Constitution nous paraît d'une rigoureuse exactitude, pourvu qu'on en comprenne bien les termes. Nous avons vu, en effet, que ce n'est pas seulement en raison de l'autorité des personnes qui agissent, mais aussi en raison de l'importance de leurs actes, que l'assistance de Jésus-Christ est promise aux chefs de son Eglise. Or presque toujours les actes d'un concile ont une importance tout à fait exceptionnelle. C'est que la réunion d'un concile a pour fin les jugements les plus considérables dans lesquels puisse s'exercer la juridiction ecclésiastique : tout concile se tient pour décider des matières de doctrine ou de discipline. Aussi un concile œcuménique qui dure quelques mois, prononce-t-il ordinairement un aussi grand nombre de lois et surtout de jugements dogmatiques, qu'une série de pontifes qui se succèdent pendant un demi-siècle. Si l'assistance accordée par Jésus-Christ au Souverain Pontife est plus abondante dans les circonstances solennelles, où celui-ci porte des lois et surtout des définitions *ex cathedra*, celle qu'il a promise au corps épiscopal doit aussi s'exercer d'une manière spéciale vis-à-vis des conciles, et cela en raison de l'importance et du nombre des actes de ces grandes assemblées.

L'assistance que Jésus-Christ donne au Saint-Siège sera donc surtout sensible par la multiplicité et la continuité des bienfaits qui en résultent chaque jour pour nous ; pendant que son assistance sur les conciles sera d'une certaine manière plus frappante, à cause que les actes d'une assemblée de si courte durée seront la source de tant de bien.

C'est précisément ce qu'exprime notre prologue : *Hæc salutaris providentia cum ex aliis beneficiis INNUMERIS CONTINENTER, apparuit, tum iis MANIFESTISSIME comperta est fructibus qui orbi christiano conciliis œcumenicis AMPLISSIMI provenerunt.*

Du reste la papauté a sa part plus encore que l'Episcopat, dans les fruits que les Conciles portent au sein de l'Eglise. N'est-ce pas le Souverain Pontife qui convoque, dirige et confirme ces assemblées ? Lorsque les conciles se sont dispersés, n'est-ce pas lui seul qui leur survit avec sa souveraine autorité, veille à l'observation de leurs lois et les maintient en vigueur ? La tenue d'un concile ressemble à une mission donnée dans une paroisse. Les fruits d'une mission ne sont durables que par le ministère que le curé continue à exercer après le départ des missionnaires ; ceux d'un concile seraient plus éphémères encore, sans l'action incessante du Souverain Pontife dans l'Eglise de Dieu. Nous verrons plus loin comment le Concile de Trente s'est bien rendu compte de cette vérité, en suppliant les Souverains Pontifes de mener à terme l'œuvre que le concile avait commencée, et de faire exécuter ses décrets.

Notre Constitution nous amène en effet, à étudier avec quelque détail les fruits du Concile de Trente. Elle affirme que l'assistance de Jésus-Christ y a été particulièrement sensible, malgré la difficulté des temps où il s'est tenu, *ac nominatim tridentino, inquis licet temporibus celebrato*. La mention spéciale qui est faite ici de

ce concile s'explique par cette raison, qu'il s'était réuni pour remédier à des maux fort semblables à ceux qui affligent aujourd'hui l'Eglise. Cette mention serait d'ailleurs suffisamment justifiée par les résultats extraordinaires de cette grande assemblée ; car jamais concile ne produisit plus de bien dans l'Eglise. C'est que jamais concile ne porta des décrets aussi nombreux, ni aussi importants, soit en matière de foi, soit en matière de discipline. Ses jugements doctrinaux constituent comme un résumé de tous les dogmes catholiques, et ses lois forment comme un nouveau *corpus juris*. D'après les principes que nous avons établis, il devait donc recevoir de Jésus-Christ une assistance très marquée, et porter des fruits très abondants. C'est ce qui a eu lieu, comme nous allons le voir, en entrant avec notre prologue dans le détail des résultats de ce concile.

J. M. VACANT,

*Professeur de théologie.*

## PRONES LITURGIQUES

### SIXIÈME INSTRUCTION

#### SOMMAIRE

I. ORIGINE Son origine. — II. Sa destination. — III. Orgue et cloche. — IV. A quelle époque apparut l'orgue en France. — V. Règles auxquelles il est soumis. — VI. Réflexions morales.

I. Dans les dernières instructions, mes Frères, nous vous avons parlé du chant, du chant sacré, et nous vous avons dit comment il avait pris naissance. A la vue des grandeurs de Dieu, de sa puissance, de ses bienfaits, l'homme a senti son âme émue, et sa parole a pris, pour louer le Créateur, un ton élevé, des modulations sonores. De là le chant, de là les hymnes, les cantiques en l'honneur du Très-Haut.

Et cependant, à certains moments d'enthousiasme plus ardent, ces chants lui ont paru faibles, impuissants. Pour leur donner plus de force, pour égaler les hymnes à ses transports, il eut recours aux créatures, à celles-là même que la nature a faites muettes. Il leur donna une voix ; il anima l'airain de son souffle, il fit vibrer le bois sous ses doigts ; il créa, en un mot, et se donna des instruments pour suppléer à la faiblesse de ses propres ressources. De là la musique instrumentale, qui n'est que le supplément, l'appendice de la musique vocale. L'Écriture sainte nous montre Jubal, l'un des premiers descendants d'Adam, comme le père de ceux qui jouaient de la harpe et d'autres instruments. Moïse fit faire des trompettes d'argent pour sonner durant les sacrifices. David et Salomon, son fils, établirent vingt-quatre troupes de lévites, qui

devaient jouer des instruments devant le tabernacle et dans le temple.

Mais la musique instrumentale, telle qu'elle fut d'abord constituée, ne suffit pas encore à l'homme, et à l'immense besoin qu'il ressent de célébrer dignement son auteur. Un jour que le sentiment religieux débordait de son âme, qu'il était plus qu'il n'a jamais possédé du désir de louer Dieu, une pensée lui vint. Il prit tous ces instruments si nombreux, si divers, qui étaient déjà dans ses mains ; il les réunit et en fit un instrument unique, qu'il appela l'instrument par excellence, *Organum*, orgue.

Il y mit toutes les voix de la nature, les plus fortes comme les plus douces, la voix des grandes eaux et la voix de l'humble source, le souffle harmonieux des brises et le sifflement aigu des tempêtes, le gazouillement des oiseaux et le roulement du tonnerre ; il y mit sa propre voix, ou plutôt il essaya de l'y mettre, car la voix de l'homme est inimitable.

II. Mais il voulut que cet instrument, le roi au plutôt le résumé de tous les instruments, fût réservé à Dieu, à Dieu seul, qu'il ne résonnât que pour Dieu, sous les voûtes austères de ses temples et dans le calme mystérieux de ses sanctuaires.

Cet instrument unique, cet instrument sans égal, les fêtes profanes, si belles, si splendides fussent-elles, n'en devaient jamais avoir les honneurs.

L'orgue demeura donc un instrument religieux, exclusivement religieux, et tandis que les autres instruments s'en vont par le monde offrant à tout venant leurs harmonies banales, les jetant sans distinction sur toutes les fêtes, sur tous les plaisirs, l'orgue se réserve pour les fêtes sacrées, l'orgue garde une noble et majestueuse immobilité, l'orgue s'attache aux parois du temple et fait pour ainsi dire corps avec lui. Que dis-je ? l'orgue est l'âme des temples, la voix des basiliques. Ah ! vous croyez peut-être que ces vastes édifices, ces imposantes cathédrales sont des corps sans âme, des amas confus de bois et de pierre, des masses privées de vie. Ecoutez ! quelles douces mélodies courent sous les voûtes saintes ! Est-ce la voix des anges, est-ce la voix des élus, ou bien la voix de Dieu lui-même qui descend des hauteurs célestes et vient converser avec les hommes ?

III. Le temple catholique a deux voix, deux voix puissantes, à l'aide desquelles l'homme dit à Dieu ses prières, ses louanges, ses actions de grâces, l'orgue et la cloche, dont nous parlerons plus tard. L'orgue, voix du dedans, c'est la prière calme et recueillie, promenant ses pieux accents le long des murailles et sous les arceaux sonores ; la cloche, voix du dehors, c'est encore la prière, jaillissant aussi du cœur des fidèles, mais ne se renfermant plus dans le temple, éclatant au dehors, et allant porter vers les cieux et à travers l'espace les louanges du Créateur. Quelquefois, à certains moments plus solennels, ces deux voix se réunissent et résonnent ensemble. C'est, par exemple, lorsque l'hostie sainte est élevée par les mains du prêtre, au saint sacrifice de la messe, ou lorsqu'elle répand ses bénédictions au-dessus de la foule prosternée. L'orgue

alors inonde l'enceinte sacrée de ses suaves harmonies, tandis que la cloche au dehors annonce, par ses doux tintements, que les grands mystères s'accomplissent. En entendant ces sons pieux, les vieillards, les malades, les petits enfants retenus au logis, se recueillent et prient, et s'unissent de cœur et d'esprit à leurs frères plus heureux, qui prient dans l'église.

IV. L'orgue néanmoins n'a pas toujours été en usage dans les églises. Bien que son invention remonte même au delà des temps chrétiens, son emploi comme instrument de musique sacrée a été rare dans les premiers siècles de notre ère. Les premières orgues qui parurent en France furent envoyées à Pépin le Bref par les empereurs de Constantinople. Charlemagne reçut d'eux un pareil présent.

Et cependant leur introduction dans les pompes du culte ne se fit pas sans quelque difficulté. Il y eut des opposants à la musique instrumentale sacrée, et par suite à l'orgue, qui en est la plus haute et la plus large expression. Saint Thomas d'Aquin fut du nombre, au XIII<sup>e</sup> siècle. La raison que ce grand docteur donne de son opinion, c'est que les instruments de musique, en général, ont pour but et pour effet plutôt le plaisir des sens que l'édification de l'âme, et que, si ces instruments avaient été en usage dans la religion des Juifs, c'était à cause du caractère particulier de ce peuple, grossier, charnel, et qui n'était sensible qu'aux impressions matérielles. C'était pour cela aussi que des promesses terrestres lui avaient été faites, afin d'exciter et soutenir sa fidélité.

V. Les raisons de saint Thomas ne sont pas sans quelque fondement. Mais elles s'appliquent bien plus à la musique instrumentale, en général, qu'à l'orgue en particulier. La destination toute spéciale de cet instrument, ses harmonies d'ordinaire graves et sévères, plaident en sa faveur, et lui font trouver grâce auprès des plus antères observateurs des règles liturgiques.

Quoi qu'il en soit des opinions diverses à son sujet, l'orgue fut généralement admis dans les églises à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Le Concile de Trente, ainsi que nous l'avons dit à propos du chant ecclésiastique, fut sur le point de le confondre dans l'anathème dont il se proposait de frapper la musique. L'auguste et vénérable assemblée se borna à défendre dans les églises les chants lascifs et impurs, que ce fût l'orgue ou bien les voix qui les exécutassent.

Telle est la règle où il faut encore aujourd'hui se tenir. Pour être fidèle à sa mission, l'orgue doit être sérieux dans ses accents ; il doit s'éloigner de la musique mondaine, théâtrale, dont la place n'est pas ici, dans les temples consacrés au Très-Haut. Ce serait donc se tromper grossièrement que d'attendre de l'orgue, instrument religieux, les réminiscences des salons ou les échos de l'Opéra.

A ces conditions-là et avec ces sages réserves, l'orgue rend au culte de vrais et importants services. Il soulage l'attention en variant les chants ; il émeut le cœur en charmant les oreilles ; il élève l'âme et porte à la piété. Mais il faut qu'il sache se renfermer dans son rôle, éviter les longueurs et ne pas empiéter sur les parties du chant qui doivent être exécutées par le clergé ou par les

fidèles. Il est même de ces morceaux liturgiques où son devoir est de se taire, le *Credo*, par exemple, lequel étant une profession solennelle de foi, doit être chanté tout entier par le peuple. Dans certaines églises même, pendant que l'orgue joue, une voix de quelque clerc ou enfant de chœur récite les paroles liturgiques auxquelles correspond le chant de l'orgue. C'est là une pratique louable, au moyen de laquelle les fidèles, tout en écoutant l'orgue et jouissant de ses accords, ne sont pas privés du sens des prières publiques et des mouvements pieux qu'elles peuvent faire naître dans leurs âmes.

De même que tout l'office n'est pas livré à l'orgue, tous les temps non plus ne lui sont pas accordés. L'orgue garde le silence aux époques où l'Eglise est en deuil, durant l'avent et le carême, à l'exception toutefois des dimanches où l'introit de la messe commence, pendant l'avent par *Gaudete*, et pendant le carême par *Lutere*.

VI. Ainsi que je l'ai dit déjà, mes Frères, l'orgue est l'ensemble, le résumé des voix de la nature. Or, ces voix ne cessent de louer Dieu. Le ciel, la terre, les mers, la création tout entière, tous les êtres, en un mot, forment un magnifique concert à la gloire du Créateur.

Que l'homme, à ce concert universel, joigne sa voix, sa voix libre, intelligente, spontanée, et l'oreille de Dieu s'incline et écoute ces pures et suaves harmonies. Mais en est-il toujours ainsi ? Hélas ! au milieu de l'accord des créatures louant, exaltant le Très-Haut, éclate trop souvent la voix discordante de l'homme, la voix de son impiété.

O homme, apprends donc à unir l'harmonie de ta vie à l'harmonie imposante des mondes marchant régulièrement et sans secousses, d'après les lois qui leur ont été données. Et toi aussi, soumettes tes volontés aux volontés suprêmes du Créateur. Que tes actions, que tes désirs, que tes pensées, soient en accord parfait avec la loi divine. Que tu répondes toujours avec une obéissance entière à ce que Dieu demande de toi : cela t'offre un exemple utile, et dont tu devrais faire ton profit.

Voyez-vous, en effet, Frères, ce clavier docile s'abaissant et s'élevant au gré de la main qui le presse ! C'est l'image des volontés humaines se mouvant sous la main divine dans une paroisse, dans un diocèse, dans le monde entier. Ah ! heureuses les âmes qui, dans le cours d'une longue vie, obéissent constamment au doigt de Dieu qui les touche ! Heureuses les âmes qui rendent toujours, sans jamais se lasser, le son que l'artiste suprême leur demande, soit qu'il se perde, ce son, dans les bas et sourds murmures de l'orchestre, soit qu'il éclate dans les notes élevées et domine tous les accords !

C'est par là, mes Frères, c'est par notre docilité aux mouvements de Dieu et de sa grâce, c'est par l'harmonie de nos chants et plus encore par celle de nos œuvres, que nous mériterons, après avoir célébré les louanges de Dieu sur la terre, d'être appelés à les célébrer éternellement dans le ciel. *Amen*.

## ORIGINE MERVEILLEUSE DU ROSAIRE

---

Ce n'est point sur la terre, mais dans le ciel, que la dévotion du très saint Rosaire a pris naissance. L'adorable Trinité elle-même envoya l'archange Gabriel saluer la Vierge de Nazareth, et commencer ainsi cette perpétuelle louange à Marie que l'Église redit depuis, et redira jusqu'à la fin des siècles. Déjà les chrétiens des premiers temps, comme on le voit par la liturgie attribuée à saint Jacques, disaient à la Mère de Dieu : " Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles, parce vous avez mis au monde le Sauveur de nos âmes." Et la liturgie continue sur ce ton.—La seconde partie de l'*Ave Maria* : " Sainte Marie, Mère de Dieu, " etc., que nous récitons aujourd'hui, date du cinquième siècle. Le pape Célestin Ier l'ajouta pour s'opposer à l'hérésie de Nestorius, qui niait la Maternité divine de Marie. En outre, ces deux prières dont est composé le Rosaire, le *Pater* et la première partie de l'*Ave*, sont tirées de l'Évangile et viennent du ciel ; elles méritent conséquemment notre respect, notre confiance, notre dévotion la plus vive.

Avant saint Dominique, qui vécut au douzième siècle, bien des saints personnages et des âmes pieuses avaient coutume de réciter un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*, qu'ils offraient au ciel comme une couronne de louanges, pour obtenir les grâces dont ils avaient besoin. Mais qui détermina la forme actuelle du Rosaire, c'est à-dire sa division en quinze parties composées chacune d'un *Pater* et de dix *Ave Maria*, récités en l'honneur d'un des mystères de notre Rédemption ? Ce fut la sainte Vierge elle-même. Voici comment le fait est raconté par le P. Lacordaire : " Saint Dominique, mort en 1221, avait prêché longtemps, dans le midi de la France, contre l'erreur des Albigeois. Comme il désespérait du succès de ses efforts, il eut recours à la très sainte Vierge, et résolut de la prier sans interruption jusqu'à ce qu'il fût exaucé. Il partit donc de Toulouse, se retira dans une forêt solitaire, et y passa trois jours et trois nuits de suite en prière. Au bout de ce temps, la Mère de Dieu lui apparut, dans une extase, entourée de gloire et de magnificence. Elle était escortée de trois reines, et chacune d'elles entourée de cinquante vierges comme pour la servir. La première reine, ainsi que ses compagnes, était revêtue d'un costume blanc, la seconde avait des vêtements de couleur rouge, et la troisième portait un habit tissé de l'or le plus éclatant. La très sainte Vierge expliqua à saint Dominique la signification de ces symboles : " Ces trois reines, lui dit-elle, représentent les trois chapelets, les cinquante vierges qui forment le cortège de chaque reine, figurent les cinquante *Ave Maria* de chaque

chapelet ; enfin, la couleur blanche rappelle les mystères joyeux ; la couleur rouge, les mystères douloureux, et la couleur d'or, les mystères glorieux. Les mystères de l'incarnation, de la naissance, de la vie et de la passion de mon divin Fils, ainsi que ceux de sa résurrection et de sa glorification, sont enfermés et comme artistement enchâssés dans la Salutation angélique et dans l'Oraison dominicale. Voilà justement le Rosaire, c'est-à-dire la couronne dans laquelle je placerai toute ma joie. Répands cette prière partout, et les hérétiques se convertiront, et les fidèles persévéreront et arriveront à la béatitude éternelle."—Consolé par cette apparition, saint Dominique retourna promptement à Toulouse et se rendit à l'église. "Alors, raconte une pieuse légende, les cloches se mirent à sonner d'elles-mêmes. Les habitants, étonnés d'entendre sonner à une heure si peu ordinaire, accoururent en foule au temple du Seigneur. *Saint Dominique monta en chaire ; et, après avoir parlé avec une énergique éloquence de la justice de Dieu et de la rigueur de ses jugements, il déclara que, pour éviter ces rigueurs, il n'y avait pas de moyen plus sûr que d'implorer la Mère de miséricorde.*" Il donna aussitôt une explication du Rosaire, et se mit à le dire à haute voix. D'après un historien, les Toulousains ne se rendent pas encore. Alors éclate un orage extraordinaire : les éclairs et les coups de tonnerre se succèdent presque sans interruption, au point que la terre tremble, à la grande épouvante des obstinés. La statue de la sainte Vierge elle-même lève un bras menaçant. Le peuple tombe à genoux, implore la Mère de Jésus, abjure ses erreurs, et s'enrôle en foule dans la Confrérie du Rosaire. Plus de cent mille hérétiques, subjugués par la nouvelle et céleste dévotion, reviennent à la vraie foi. "Les murs de Jéricho, dit un écrivain célèbre, ne tombèrent pas plus vite au son de la trompette des soldats de Josué, que les funestes erreurs des Albigeois, à la prédication de saint Dominique. "La croisade temporelle dont Simon de Montfort était le chef, fut couronnée par la victoire décisive de Muret. Or à qui est due cette victoire ? à Notre-Dame du Rosaire. En effet, pendant que le comte luttait avec sa petite armée, saint Dominique priait dans une église avec les Associés du Rosaire. Aussi compara-t-on Montfort à Josué dispersant les Amalécites, et saint Dominique à Moïse priant sur la montagne et paralysant par la prière tous les efforts des ennemis d'Israël.

Remercions la Reine des Anges, la Mère de miséricorde, de nous avoir apporté du ciel un moyen si puissant de vaincre dans tous nos combats. Employons-le chaque jour, en méditant les mystères de l'incarnation, de la vie, de la passion et de la résurrection de Jésus. Nous nous fortifierons ainsi contre les préjugés du siècle, contre les attrait du vice, contre les attaques de l'enfer et du monde ; nous nous rendrons capables de combattre le bon combat, celui auquel sont promis la victoire et le salut. De nos jours, combien ne sommes-nous pas exposés à subir l'influence de l'impiété, de cet esprit du siècle, esprit raisonneur et insubordonné, qui refuse de croire et de se soumettre à l'Eglise ! Voulez-vous

conserver toujours l'intégrité de la foi et la docilité aux enseignements de la religion ? récitez et méditez souvent le psautier de Marie. Vous trouverez dans cette pratique, de quoi alimenter votre croyance, de quoi fortifier votre cœur et vous affermir dans le bien.

Je vous salue, Marie. pleine de grâce, vous dirai-je avec l'Eglise ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles, parce que vous avez mis au monde le Sauveur de nos âmes. Il est convenable de vous dire vraiment heureuse. Mère de Dieu, toujours sainte, et pure sans aucune tache. Mère de notre Dieu, plus digne d'honneur que les Chérubins, plus glorieuse que les Séraphins, vous qui sans souillure avez mis au monde Dieu le Verbe, nous vous glorifions comme étant vraiment la Mère de Dieu. O pleine de grâce ! toutes les créatures, le chœur des Anges, le genre humain tout entier vous proclament bienheureuse."

" Ah ! daignez me purifier de mes souillures, me délivrer de mes défauts. Illuminez mon cœur de votre pure lumière ; embrasez mon âme de votre amour. Obtenez-moi de votre Fils la paix, la miséricorde, et, au jour du jugement, la résurrection glorieuse. Ainsi soit-il ? "

**Bouquet spirituel.**—Ayons en grande estime la dévotion du Rosaire. A cette fin, rappelons-nous souvent ces paroles de Marie à saint Dominique : " Le Rosaire est la couronne dans laquelle je place ma joie. Répands-la partout, et les pécheurs se convertiront, et les justes persévéreront, et arriveront à la béatitude céleste."

**Merveilles du T. S. Rosaire**, lectures pieuses, enrichies d'Exemples et suivies de Prières, pour sanctifier le mois d'Octobre, par le Père L. Bronchain, rédemptoriste, troisième édition revue avec soin. 1 vol. in-18 de 293 pages.....Prix : 25 cts

Le chapitre précédent est tiré de ce livre.

**Somme de la prédication eucharistique**, par le T. R. P. Tesnière, de la Cong. du T. S. Sacrement. 2 très forts vol. in-12.....Prix \$2.88

**Maximes spirituelles et diverses instructions** très utiles pour les personnes consacrées à Dieu, les directeurs des âmes et les fidèles qui ont à cœur leur salut et leur perfection, par le R. P. Pergmayr, de la compagnie de Jésus. 1 vol. in-18 de 348 pages.....Prix : 50 cts

**La voie de la paix intérieure**, par le R. P. de Lehen, de la compagnie de Jésus. 1 vol. in-12.....Prix : 75 cts

# LA SECONDE EDUCATION

---

Les devoirs d'un père et d'une mère vis-à-vis de leur enfant grandissent à mesure que l'enfant grandit en raison. C'est aux parents qu'il appartient surtout de donner à leur enfant des notions justes et chrétiennes, et de former ainsi son esprit et son cœur. Une bonne mère est, sinon le premier *confesseur*, du moins la première *confidente* de la conscience naissante de son fils et de sa fille, et lorsque les années rendent insuffisant ce ministère d'affection, c'est à elle encore qu'il appartient d'initier l'enfant à une *confiance* plus grave et le préparer à s'approcher utilement et religieusement du confesseur.

Des parents vraiment chrétiens doivent veiller attentivement sur les premiers pas de leur enfant dans la vie ; ils ne doivent pas le laisser s'aventurer seul, sans guide et sans appui, au milieu des dangers sans nombre qu'il rencontre à chaque pas ; ils doivent choisir eux-mêmes et avec le plus grand soin les compagnons de jeu de leur enfant, écarter de lui les camarades suspects, mal élevés, trop libres dans leurs paroles ou dans leurs allures, et en général ceux dont les parents n'ont pas une moralité parfaite. Combien de pauvres enfants connaissent le vice et perdent l'innocence faute de cette surveillance préservatrice ! Sur dix enfants corrompus, il y en a neuf qui ont été perdus par de mauvais camarades.

A douze ou treize ans, lorsque la première communion est faite, les parents doivent redoubler de soins pour faire persévérer leur enfant dans la bonne voie de sa jeunesse. Il arrive en effet aux années les plus dangereuses peut être et les plus difficiles de la vie. Cet âge est semblable au *cap des tempêtes*, célèbre par tant de naufrages ; seuls les vaisseaux bien montés et bien gouvernés échappent au péril. Cet âge redoutable de l'adolescence, si charmant quand il reste pur, si désastreux lorsqu'il ne l'est plus, s'étend de treize à dix-sept ans, et doit fixer toute la sollicitude d'un bon père et d'une bonne mère. S'il faut placer l'enfant en apprentissage, ou bien le confier à des mains étrangères, on doit *avant tout* sauvegarder les intérêts sacrés de son âme, le placer dans un bon milieu, où la pratique du bien, non seulement ne lui soit pas impossible, mais au contraire lui reste douce et facile : ainsi, point d'états incompatibles avec l'observation du dimanche ; point d'états, point d'écoles, point de collèges où le jeune homme ne puisse facilement, s'il le veut, remplir ses devoirs religieux, se confesser, communier, assister aux offices, et assurer ainsi sa persévérance chrétienne. Les parents, qu'ils en soient bien convaincus, seront récompensés largement des soins qu'ils prendront dans ce sens ; leurs enfants, en restant chrétiens, resteront bons et dociles ; ils éviteront les vices qui bien souvent déshonorent les fa-

milles, et changent en larmes amères l'espérance des premières années. Combien de fois les douleurs cruelles qui accablent les pères et les mères dans leur vieillesse ne sont-elles pas une peine méritée ! ils recueillent ce qu'ils ont semé par leur insouciance, par leur peu de foi et par le peu de bons exemples dont ils ont entouré l'adolescence de leur fils ou de leur fille ! Quelle belle et douce vieillesse, au contraire, que celle d'un père et d'une mère qui se sont appliqués toute leur vie à faire de leurs enfants des chrétiens véritables ! eux aussi recueillent ce qu'ils ont semé, des fruits de prix, de joie et d'affection, dont la mort elle-même ne pourra les priver et qui les suivront jusque dans le sein de Dieu.

**Instructions Familiales** et lectures du soir sur toutes les vérités de la religion, par Mgr de Ségur. 2 vol. in-12. Prix \$1.50  
L'extrait ci-dessus vient de ce livre.

**La Prévarication.—Le Châtiment.—La Destinée.**  
—**L'Eternité.—Les Passions**, par le R. P. Félix, 5 vol. in-12. Prix 75 cts le volume ; chaque volume se vend séparément.

Le R. P. Félix continue à enrichir le trésor de la prédication contemporaine. Les volumes, fruits de son apostolat si fécond, se succèdent, et ils sont de telle nature, que les derniers parus font toujours désirer ceux qui paraîtront encore. Ils ont le rare privilège de forcer la critique à se répéter elle-même, parce qu'elle retrouve, dans les œuvres qu'on lui présente, les mêmes qualités reproduites avec une perfection toujours égale. Exactitude et précision de doctrine, développement logique et naturel de la thèse, clarté parfaite de l'ensemble, forme heureusement adaptée aux exigences légitimes de notre temps, et par-dessus tout, sens surnaturel qui convient à la parole de Dieu, voilà ce qu'on admire toujours dans les œuvres du P. Félix. *La Prévarication* fait suite à *la Destinée* et à *l'Eternité*. Cette suite est naturelle et logique en elle-même, et aussi, pour un fils de saint Ignace, en ce qu'elle est conforme à la marche adoptée dans le livre des *Exercices spirituels*. Tels sont bien les degrés par lesquels l'âme passe dans son travail de conversion, pour revenir de la mort à la vie. Tout autre plan n'aura, ni le naturel, ni l'énergie graduelle de ces grandes vérités, qui s'enchaînent et qui s'éclairent les unes les autres. Le P. Félix, dans sa troisième retraite, donne du péché une notion qui met en pleine lumière son désordre, sa malice et ses conséquences, non seulement individuelles mais encore sociales. Aussi l'étudie-t-il, sous ses divers aspects, devant la sagesse, l'autorité, l'amour et l'infinité de Dieu, et enfin dans l'égoïsme, qu'il signale justement comme le principe générateur de toute prévarication. Cha-

cune de ces conférences est un traité lumineux, et surtout une exhortation pressante et tout apostolique à fuir ce péché, dont la laideur et les conséquences sont présentées d'une manière aussi saisissante que juste.

Le *châtiment*, n'étant autre chose que la sanction nécessaire à toute loi, est appelé par la prévarication, et, dans l'ordre des méditations qui doivent ramener les âmes à Dieu, se place logiquement après le péché, comme la conséquence à la suite des prémisses. Le volume s'ouvre par un admirable tableau, où les cinq théâtres de la justice divine passent sous le regard, pour révéler chacun un aspect du péché. Puis la mort, le jugement et l'enfer apportent leurs austères leçons, et, dans six discours, l'orateur de Notre-Dame s'attache à ne rien voiler de ce qui peut imprimer dans les âmes une terreur salutaire. "Ecarter ce sujet, dit-il, dans la crainte de déplaire et de trop effrayer, ce serait trahir, avec notre ministère, Dieu et les âmes." Hélas ! combien de retraites, de stations de Carême ou d'Avent, passent sans que le prédicateur ait fait même allusion à ces vérités, les seules pourtant qui convertissent, et donnent le courage de la résistance aux séductions du mal ? C'est de toute part, dans nos chaires, un déluge de conférences sur la question sociale et les droits de l'homme, où la question religieuse et les devoirs du chrétien sont presque oubliés, quand ils ne sont pas absolument omis. Il est tel conférencier qui n'a guère de religieux que le surplus qu'il porte en chaire, et qui pourrait débiter sa prose à la salle des Capucines ou au cirque Fernando, sans établir un réel contraste entre sa parole et le local lui-même. Nous estimons que la vie chrétienne ne gagne rien à semblables dissertations. Peut-être même serait-il facile de prouver qu'elle y perd quelque chose. Voilà pourquoi plus nous lisons les œuvres du R. P. Félix, et plus nous goûtons ces discours, qui touchent à toutes les questions contemporaines, et cependant demeurent toujours apostoliques au vrai sens du mot, c'est-à-dire pleins de doctrine et de piété. Nous souhaitons à beaucoup de ceux qui doivent instruire et convertir les âmes, de lire en particulier les volumes de retraites dont nous venons de parler. Ils sont, pour employer le mot du jour, essentiellement suggestifs, car ils unissent, à une grande richesse de pensées et de doctrine, l'onction surnaturelle et le sens divin qui conviennent à toute prédication vraiment apostolique.

Hte MARTIN, S. J.

---

**Une fleur chaque matin dans le parterre de la perfection chrétienne**, par M. l'abbé Postel. 1 vol. in-18 de 438 pages..... Prix : 38 cts

---

**Traité inédit de l'amour de Dieu**, par le R.P. Surin, de la compagnie de Jésus. 1 vol. in-12..... Prix : 75 cts

**Le Cantique des Cantiques**, ou l'amour  
réciproque de Jésus-Christ et de l'église, par l'abbé  
P. Brevet, curé de Tlemcen (Algérie), chan. hon.  
d'Oran, chevalier de la Légion d'honneur. Un vol.  
petit in-8°..... 50 cts

Il faudrait une plume embrasée de la flamme divine qui brûle dans le cœur sacré de Jésus, pour écrire dignement sur le Cantique des cantiques, qui est lui-même un brasier de l'amour de ce céleste Epoux des âmes. Aussi je n'ignore pas combien est grande et difficile la tâche que j'entreprends, de développer quelques-unes des riches pensées que contient ce saint livre, surtout après tant de savants exégètes qui ont déployé leur talent à scruter ces magnifiques pages, après tant d'habiles mystiques très versés dans l'intelligence des saints Livres, et qui ont attentivement médité chaque verset, chaque mot de cette belle partie de la Bible. En effet, des écrits sans nombre, et d'une importance plus ou moins remarquable, sont venus déjà jeter d'éclatantes lumières sur ces pages inspirées, dont le sens est généralement bien difficile à pénétrer. Mais ce qui me rassure et m'encourage dans mon œuvre, c'est que je sais que les divines Ecritures sont comme la flamme, qui ne diminue point par la multitude des lampes qu'on y allume. Les livres auront beau se multiplier sur le Cantique des cantiques ; il restera toujours infiniment à dire encore.

Mon dessein n'est pas de faire un commentaire présentant les divers sens qui peuvent être appliqués à chaque mot de ce beau Cantique, ni de reproduire ce qu'ont si magistralement écrit sur ce sujet les saints Pères, saint Bernard, Bossuet et tant d'autres ; mon intention est tout simplement de développer cette pensée que l'Epoux et l'Epouse du saint Cantique sont Jésus-Christ et son Eglise, en faisant ressortir les liens qui les unissent, et les vérités qui découlent, tout naturellement, des divers rapports qui sont les fruits de l'amour céleste et mystérieux qui les unit. C'est à quoi je m'attache dans tout le cours de ce travail, ce qui parfois peut lui donner une couleur un peu exclusive, bien que telle ne soit pas ma pensée.

Parmi les nombreux enseignements que contient le Cantique des cantiques, l'Esprit Saint a bien voulu nous donner, par la plume de Salomon, quelques traits précieux de ce que devait être Jésus, le divin Epoux des âmes, dans le monde, après sa venue sur la terre. Il le représente comme étant la joie, le soutien, la consolation, le stimulateur infatigable des âmes marchant dans la voie des épreuves en ce monde, et formant la sainte Eglise, véritable Epouse de Jésus.

Malgré tout ce qui a été dit déjà sur ces pages qui sont des mines inépuisables, que de choses sont encore à dire !

Je m'estimerais très heureux si, malgré mon peu de savoir et la faiblesse de mes lumières, je pouvais apporter une petite pierre à la construction de cet immense édifice, et jeter un petit rayon de lumière sur cette belle partie de la Bible, qui renferme des trésors infinis relativement à la charité de Jésus pour les âmes, qu'il aime d'un amour incompréhensible.

Mais vous venez bien tard, dira-t-on : il y a déjà tant de fait ! Je le sais ; mais je n'ignore pas non plus que, dans un champ si riche et si vaste, il y a toujours quelque chose à glaner. Toute mon ambition, du reste, est de chercher quelques épis qui auraient pu échapper aux grands maîtres, ou qu'ils auraient négligés au milieu de leur abondante moisson. N'aurais-je le bonheur d'en ramasser qu'un petit nombre, que je m'estimerais très heureux, et ne croirais pas avoir travaillé en vain. C'est ce que j'espère, avec le secours de Jésus et de Marie, que je prie instamment de vouloir bien bénir mon travail, afin de le rendre utile aux âmes, pour lesquelles l'Esprit-Saint a dicté au prophète ce sublime cantique.

Que l'Esprit-Saint ait voulu se servir de la circonstance des noces de Salomon pour lui inspirer le Cantique des cantiques, ou qu'il l'ait fait en dehors de toute allusion semblable, la chose m'intéresse assez peu. J'abandonne entièrement cette discussion aux commentateurs qui veulent bien entrer dans ces détails de l'exégèse, et j'aborde directement le fond de ces magnifiques pages, pour en donner le sens qui me paraît le plus naturel, au point de vue indiqué plus haut.

Pour moi, je regarde, comme ne faisant pas un doute, que les personnages qui sont en jeu dans le Cantique des cantiques ne sont ni Salomon ni la fille de Pharaon, mais Jésus et l'Eglise ; Jésus, le divin Rédempteur du genre humain, mort sur la croix pour le salut des âmes qui, après avoir été rachetées, régénérées et sanctifiées, deviennent ses saintes épouses, envisagées séparément, où réunies en corps formant l'Eglise.

Il les aime de toute la tendresse de son cœur, et il se donne à elles tout entier. Il s'est fait leur ami, leur espérance, leur joie, leur gloire et leur vie. Le dialogue du Cantique des cantiques se passe donc, en général, entre Jésus et l'Eglise militante sur la terre, qui est, en réalité, son incomparable Epouse.

Salomon, dans sa vision prophétique, aperçoit les inappréciables liens d'amour qui les unissent d'une manière tout ineffable, les trésors de lumière, de sagesse, de force, de soutien, de protection, de joie et de bonheur, que Jésus répand sur son Eglise pour la soutenir et la défendre au milieu de ses luttes, la reconforter au sein de ses combats ; il voit l'amour, le dévouement, la fidélité, la confiance de l'Eglise envers son cher Epoux, Jésus, qui est l'objet de toute son espérance, la source de tous ses biens, en un mot, sa vie et sa joie.

Dès les premiers mots de ce magnifique chant sacré, il est facile de juger que Salomon n'est pour rien dans le récit qu'il fait, et

qu'il n'agit et ne parle que sous l'inspiration du Saint-Esprit, qui lui montre Jésus et l'Eglise dans leur rapports intimes.

L'âme de la bienheureuse Vierge Marie, surpassant de beaucoup toutes les autres par sa sainteté et ses perfections, est tout particulièrement chère et précieuse aux yeux de Jésus, et l'Esprit-Saint semble l'avoir parfois directement revue, en parlant de l'Epouse des Cantiques. Mais on peut dire qu'en général cette Epouse est l'Eglise, ou la réunion des âmes gouvernées par leurs légitimes pasteurs.

Chaque mot de l'Ecriture sainte est une pierre précieuse à plusieurs facettes, reflétant par chacune d'elles une couleur différente. Dans ce travail, je me borne à parler de la couleur d'une seule de ces facettes. Mon dessin n'est donc pas d'embrasser le sujet tout entier, qui demanderait une œuvre au-dessus de mes forces.

---

**Les Indulgences, leur nature et leur usage,** d'après les dernières décisions de la Sacrée Congrégation des Indulgences, par le R. P. BERINGER, S. J., consultant de la Sacrée congrégation.—Edition française, considérablement augmentée par les R.R. P.P. E. Abt et A. FEVERTEIN, S. J., et approuvée par un décret de la même Sacrée congrégation des indulgences. — Deux volumes in-8, chacun d'environ 500 pages. Prix : \$2.00

Annoncé depuis plusieurs mois comme un ouvrage d'une importance unique, ce beau travail donne encore mieux que ses promesses. Ce n'est pas un simple essai, un manuel léger de fond, maigre et superficiel, comme il est facile d'en rencontrer. C'est *la somme des indulgences*; parcourez rapidement ces deux volumes, et, vous conviendrez que ce mot est moins un éloge que l'expression de la vérité.

La partie théorique et doctrinale est un traité historique et théologique complet: pages lumineuses dans lesquelles la nature des Indulgences, leurs fondements dogmatiques, le pouvoir de les accorder, les organes de ce pouvoir, son histoire et ses attributions, sont exposés rapidement, avec une netteté, une abondance de doctrine qu'on ne trouve pas tous les jours. On verra bien des erreurs courantes, redressées dans cette première partie; erreurs graves, puisqu'en matière d'Indulgences la bonne foi trompée perd ses droits.

La seconde partie plus ample (près de 800 pages) débute par une longue série d'oraisons jaculatoires et de prières indulgenciées. On y lira toutes les plus belles prières de la *Raccolta* romaine, et plusieurs autres de concession toute récente.

Viennent ensuite les différentes œuvres de piété, de zèle, de cha-

rité ; les objets, les lieux, les temps auxquels sont attachées des Indulgences.

Près de 400 pages sont consacrées aux confréries, unions, congrégations, associations et œuvres de paroisse de toutes sortes. Un traité magistral, comme on n'en trouverait difficilement ailleurs, fait connaître au lecteur, tout d'un bord, les principes généraux qui régissent cette matière. C'est une exposition nette et méthodique de tout ce qui regarde les statuts de confréries, les conditions d'érection et d'affiliation, les pouvoirs ordinaires de réception, etc., etc. Sur tous ces points et sur plusieurs autres, on voit là, exposées, avec ampleur et clarté, les règles et les prescriptions de la Sainte Eglise ; règles et prescriptions de la plus haute importance, puisqu'elles obligent sous peine de nullité, et dont cependant bon nombre d'ouvrages ne donnent qu'un exposé incomplet, quand ils n'en font pas entièrement abstraction.

Suit une série d'environ 70 monographies sur les principales associations et confréries. Chacune de ces œuvres y a son historique, son code de lois particulières, l'énumération exacte de ses indulgences, et privilèges, tout et un mot ce qui peut la faire estimer et aimer aux yeux fidèles.

Impossible de parcourir ces pages sans être frappé de la merveilleuse fécondité de l'Eglise, de la sincère et tendre piété qu'elle sait inspirer à ses enfants, surtout de l'admirable charité qu'elle leur met au cœur pour tous ceux qui souffrent ou s'égarent loin de la voie du salut.

La troisième partie se compose d'un précieux recueil où sont rassemblées les formules authentiques pour toutes les bénédictions, réceptions, suppliques, relatives aux Indulgences.

Deux tables très complètes, l'une analytique, l'autre alphabétique, terminent l'ouvrage, et rendent faciles toutes les recherches.

Si maintenant l'on veut bien se rappeler que les documents mis en œuvre et toute la doctrine sont puisés aux sources les plus authentiques, que chaque feuille de ce travail a été deux et trois fois revue et corrigée à Rome par un consultant de la Sacrée Congrégation des Indulgences, et que l'ouvrage terminé, soumis à l'examen, a reçu la haute approbation de cette même Sacrée Congrégation, l'on reconnaîtra que jusqu'à ce jour aucun traité sur les Indulgences ne s'est présenté au public français avec de telles garanties.

Désormais, sur la matière des Indulgences, l'œuvre des RR. PP. Abt et Feyerstein fera loi.

Dédié " aux Prêtres et aux Fidèles " et placé sous le patronage de Marie, cet ouvrage trouvera partout bon accueil ; il sera le trésor du clergé, des communautés religieuses et de toutes les familles chrétiennes.

C'est l'éducation qui fait les mœurs domestiques, inspire les vertus sociales, prépare des miracles inespérés de progrès intellectuel, moral, religieux ; c'est l'éducation qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence, et, au besoin, les relève de leur chute. (Dupanloup.)

**Le Mal Social**, Ses causes, — Ses remèdes, mélanges et controverses sur les principales questions religieuses et sociales du temps présent, par Don SARDA y Salvany, traduit de l'espagnol par un directeur de séminaire, seule traduction française autorisée. 2 beaux volumes in-12 (xvi-300 pp.-560 pp.) . . . Prix : \$1.50

1<sup>re</sup> PARTIE.—I. Le Mal Social.—II. Caractères de la lutte actuelle.—III. Le Libéralisme.—IV. Magonisme et Catholicisme.—V. Le mariage civil.—VI. Les mauvais journaux.—VII. Les écoles laïques.—VIII. Le secret de l'enseignement laïque.—IX. Les trois mensonges de l'enseignement laïque.

2<sup>e</sup> PARTIE.—I. Le laïcisme catholique.—II. L'esprit paroissial.—III. Le sacerdoce domestique.—L'apostolat séculier.—V. Epilogue.

Voici en quels termes a daigné s'exprimer SA SAINTETÉ au sujet de Don SARDA y SALVANY lorsque, naguère, le R. P. CARBO, de l'Ordre de Saint-Dominique, admis à l'audience pontificale, présenta au Pape l'adresse et les offrandes du directeur et des lecteurs de la *Revista popular* :

“ Dites au bon prêtre Sarđa que je me souviens bien de lui ; faites-lui savoir que ce n'est une très grande consolation d'apprendre qu'il poursuit avec la même constance et la même énergie la publication de la *Revista*, destinée à enraciner toujours de plus en plus et à raviver la vraie foi catholique chez tous ceux qui la lisent. J'espère que Dieu récompensera bien les grandes fatigues soutenues par lui et ses collaborateurs depuis vingt ans, et consacrées au bien spirituel des fideles, non seulement au moyen de la *Revue*, mais encore par de nombreux opuscules.

---

..... Veuillez croire que ma paternelle reconnaissance bénit ce travail de sa meilleure bénédiction. J'ai bien la confiance qu'il fera beaucoup de bien, destiné comme il l'est par son format et la modicité de son prix, à se répandre dans les classes d'une modeste aisance... J'ai le dessein de lire votre livre attentivement, comme une sorte de *compendium* des ouvrages plus développés qui ont été écrits sur les mêmes matières.” (*Extrait d'une lettre adressée au traducteur par Monseigneur l'évêque de Périgueux*)

---

Les congrès catholiques qui se tiennent en ce moment de toutes parts disent éloquemment combien la société a besoin de sortir de la voie de l'erreur et du vice pour rentrer dans le chemin de la vérité, de la justice, qui est en même temps celui de l'honneur et

de la prospérité. La publication des œuvres de Don Sarda arrive donc à son heure et est vraiment providentielle.

Le vaillant polémiste catalan mérite, du reste, de figurer à côté des Louis Veuillot, des Lucien Brun, des Chesnelong, des Koller et autres éminents défenseurs des droits de Dieu, de l'Eglise et de la société. (*Le traducteur.*)

---

4° DON SARDA Y SALVANY est un maître : et l'on n'a pas oublié les témoignages précieux que la S. Congrégation lui a déjà rendus.

L'ouvrage actuel : *le Mal social, ses causes et ses remèdes* est digne des précédents. Il renferme les principales œuvres polémiques du célèbre directeur de la Revue populaire, et nous le croyons appelé à produire le plus grand bien. Le but poursuivi est bien le même ; l'auteur s'applique à démasquer le libéralisme et l'ensemble des erreurs qui font le malheur de nos sociétés modernes. Nous osons dire que le mérite est le même aussi : aucune offense des personnes, solidité des arguments, clarté de l'exposition, netteté et vigueur qui font toucher du doigt l'erreur, qui se glisse et s'infiltré pourtant partout, et ses déplorables conséquences.

Il faudrait que ce livre fût beaucoup lu : il est impossible qu'il ne fasse pas un grand bien à tout lecteur de bonne foi. Qui sait même ? Plus d'un lecteur, se croyant à l'avance en pleine possession de la vérité, pourra reconnaître qu'il s'est laissé plus ou moins entamer et que son tangage ou ses idées ne sont pas à l'abri de toute critique. (*Nouvelle revue théologique.*)

---

Un professeur de séminaire a eu l'heureuse idée de traduire et de grouper en corps d'ouvrage les meilleurs articles sur le *Mal social* de DON SARDA Y SALVANY, l'auteur du livre intitulé *le Libéralisme est un péché*, le directeur de la *Revue populaire* de Barcelone, le vaillant polémiste qui s'est fait en Espagne une grande et légitime réputation. Pour montrer l'importance de ce travail, il suffit d'indiquer les divers sujets qui forment la matière des deux volumes. (*Voir plus haut la division des matières.*)

(*Semaine religieuse d'Angers.*)

---

DON SARDA décrit le mal et indique les remèdes avec une rare sagacité. Il règne dans ces pages un accent de conviction et de charité qui doit aller au cœur des égarés. Puisse-t-ils les lire !

(*Courrier de Genève.*)

---

Dans chacune de ces pages respirent la foi la plus ardente et le plus vif amour des âmes.

(*Annales de N.-D. du Sacré-Cœur.*)

# HISTOIRE DE JOB

Conséquence de la doctrine de St Léon et de St Thomas.—Les hommes ont toujours eu la grâce nécessaire pour croire au Rédempteur.—Preuves de raison.—Témoignages historiques.—Job témoin et prophète du Rédempteur.—Son histoire.—Ses richesses.—Sa gloire.—Ses revers.—Sa patience.—Visite de ses amis.—Job justifié et récompensé.

La foi au Rédempteur ayant toujours été nécessaire au salut, il faut en conclure que tous les hommes, sans distinction d'âge ou de pays, ont toujours eu la grâce nécessaire pour croire au mystère de la Rédemption. La raison de ceci est que Dieu veut le salut de tous les hommes sans exception. Il a donc donné et conservé aux hommes les lumières et les grâces nécessaires pour se sauver, de manière que le salut n'a jamais été impossible à personne.

Nous savons bien que les Juifs ont toujours eu la connaissance suffisante, pour être sauvés, de ce Rédempteur futur. En est-il de même des Gentils ? Comment ont-ils eu, comment ont-ils conservé la connaissance et la foi nécessaires au mystère de la Rédemption ? Nous ne pouvons pas sonder l'abîme des conseils de Dieu, ni compter tous les moyens qu'il a de se communiquer à sa créature bien-aimée : il en est cependant plusieurs qui nous sont connus.

1<sup>o</sup> Les Gentils étaient, comme les Juifs, enfants d'Adam et de Noé. Ils avaient donc eu connaissance de l'état du premier homme, de sa chute, des premières promesses d'un Réparateur. En s'éloignant du berceau commun, ils avaient emporté avec eux ces traditions diverses : leur histoire en fait foi. Les vestiges de la croyance à un Rédempteur se trouvent jusque dans les oracles des Sibylles et dans les chants populaires.

Il en est même parmi les Gentils qui ont prédit la venue du Messie ; témoin le saint homme Job. Saint Augustin dit que la Providence a permis que cet homme, quoiqu'au milieu de la Gentilité, appartint à la vraie Religion, pour nous apprendre qu'il y en avait d'autres encore parmi les Païens qui faisaient partie de cette sainte et universelle société. Témoin encore le fameux tombeau, dont parle saint Thomas, qui fut ouvert quelques siècles après la venue du Messie, et dans lequel, on trouva une tamed'or placée sur la poitrine du mort, portant cette inscription : *Le Christ naîtra de la Vierge : et moi je crois en lui. O Soleil ! tu me verras sous le règne de Constantin et d'Irène.*

2<sup>o</sup> Le grand docteur ajoute que la révélation du Messie fut faite à un grand nombre de Païens. " Si cependant, ajoute-t-il, il en est qui furent sauvés sans cette révélation, ils ne furent pas pour cela sauvés sans la foi du Médiateur ; car, quoiqu'ils n'eussent pas une

foi explicite, ils eurent cependant une foi implicite en la divine Providence, croyant que Dieu sauverait les hommes par les moyens qui lui conviendraient, et suivant que son Esprit l'avait révélé à ceux qui connaissaient la vérité."

Ainsi, ni les Païens ni les Juifs n'ont jamais pu être sauvés sans la foi au moins implicite, suivant l'explication de saint Thomas, au mystère de la Rédemption. " De plus, dit un grand théologien, Notre-Seigneur étant mort pour tous les hommes qui ont été, qui sont et qui seront à jamais, il faut en conclure que Dieu a toujours donné et qu'il donne encore à tous les hommes, même aux *infidèles*, les grâces de salut qui, par conséquent, tendent directement ou indirectement à conduire ces infidèles à la connaissance de Jésus-Christ. S'ils étaient dociles à y correspondre, Dieu, certainement, leur en accorderait de plus abondantes; par conséquent, aucun infidèle n'est réprouvé à cause du défaut de foi en Jésus-Christ, mais pour avoir résisté à la grâce."

Le plus célèbre de tous les Prophètes du Me sie dans la Gentilité est sans contredit le saint homme Job. Sa vie, pleine de grandes instructions et d'utiles exemples, trouve naturellement ici sa place. Modèle achevé de patience, vrai héros de l'adversité, Dieu semble l'avoir spécialement choisi pour offrir en sa personne, à tous les siècles, le touchant spectacle de l'homme vertueux aux prises avec l'infortune; mais qui, soutenu par la pensée du Ciel, se montre supérieur aux misères de la vie présente. Voici son intéressante histoire.

Un homme habitait la terre de Hus, contrée de l'Arabie; son nom était Job. Simple et droit, il craignait le Seigneur et fuyait le mal. Il avait sept fils et trois filles. Outre cette belle et nombreuse famille, il possédait ce genre de biens qui faisaient alors le fonds et le patrimoine des maisons les plus distinguées. Sept mille brebis, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs, cinq cents ânesses, un nombre proportionné d'officiers et de domestiques, le rendaient un des princes les plus opulents de l'Orient.

Il élevait ses filles auprès de lui. Pour ses sept garçons, il leur avait donné des maisons et des terres. Abondamment pourvus de ce qui était nécessaire à leur entretien, ils vivaient séparément chacun chez soi. Un des plus grands soins du vertueux père était d'entretenir la paix et l'union parmi ses enfants. C'est pourquoi il consentait volontiers que ses fils invitassent leur famille, au moins une fois chaque année, le jour de leur naissance. Il envoyait alors ses trois filles chez leurs frères, et leur permettait d'être de la fête.

Dès que le jour du festin était passé, ce qui arrivait sept ou dix fois chaque année, il réunissait tous ses enfants, il les instruisait de leurs devoirs, et les disposait, par ses saintes leçons, au sacrifice qu'il voulait offrir au Seigneur pour chacun d'eux; car, enfin, disait-il, ce sont des jennes gens qui auront bien pu s'échapper à quelque parole indiscrette. Que sais-je s'ils n'auront pas offensé Dieu dans leur cœur?

Dans cette crainte, il se levait de grand matin; et comme, parmi

les nations anciennes, c'étaient les princes et les chefs de famille, qui faisaient la fonction de prêtre pour leurs sujets et pour leurs enfants, il immolait lui-même des victimes au Seigneur, en holocauste d'expiation.

Admirable exemple, dans un prince gentil, d'une foi simple et d'une vigilance vraiment paternelle ; ma exemple qui, commun autrefois dans tous les États du Christianisme, est presque oublié de nos jours. Ce sont cependant ces veaux domestiques et ces exercices soutenus de religion, qui attirent les regards de Dieu, qui charment les Anges, et qui désespèrent les démons. Par cet accomplissement fidèle de tous les devoirs du bon père de famille, Job, sans le savoir, préparait son cœur à triompher de tous les efforts de l'Enfer.

Un jour les Anges bienheureux, intéressés au salut des hommes, paraissent en la présence du Seigneur par recevoir ses ordres et les exécuter. Satan, jaloux et furieux contre les gens de bien, s'y trouva aussi, sollicitant la permission de tenter les hommes et de les persécuter. Satan, lui dit le Seigneur, d'où viens-tu ? J'ai fait le tour de la terre, répondit-il, et je l'ai parcourue tout entière. Le dessein de Dieu dans cette question était de se faire honneur devant son ennemi de la fidélité d'un homme vertueux. Le Seigneur veut bien s'en glorifier ; et ce doit être là, pour les âmes généreuses, la plus touchante partie de leur récompense.

En parcourant le monde, continua le Seigneur, as-tu distingué mon serviteur Job ? Il n'a pas son pareil sur la terre ! c'est un homme simple et droit, craignant Dieu et détestant le mal. Ce n'est pas merveille, répliqua Satan, si Job est dans la crainte de Dieu. Est-ce gratuitement qu'il vous sert ? Vous l'avez rendu riche et puissant ; vous protégez sa famille, ses biens, sa personne ; vous bénissez ses entreprises : tous les jours on voit croître sa fortune. Changez de conduite à son égard ; rappelez-vous tant soit peu la main sur lui ; laissez-moi du moins la liberté : bientôt vous verrez si sa vertu se soutiendra, et s'il en a vous maudira pas en face.

Va, dit le Seigneur à Satan, je t'abandonne les biens de Job ; mais je te défends de toucher à sa personne. Satan sortit et usa dans toute son étendue de la liberté que Dieu venait de lui accorder. Job ne s'attendait pas au combat, mais les Saints sont toujours suffisamment armés de leur foi, et il n'est point pour eux d'attaques imprévues.

Un jour que le fils aîné de Job, selon la coutume dont nous avons parlé, recevait chez lui ses frères et ses sœurs, un messager accourut auprès de Job et lui dit : Vos bœufs labouraient et vos ânesses paissaient auprès, et les Sabéens sont venus, et ils ont tout enlevé. Ils ont passé au fil de l'épée tous les domestiques ; j'ai seul échappé, et je viens vous annoncer cette nouvelle.

Il parlait encore, lorsqu'arriva un second courrier qui dit à Job : Le feu du ciel est tombé sur vos troupeaux et sur vos bergers : la foudre les a consumés et réduits en cendres ; j'en suis sauvé seul pour vous en apporter la nouvelle.

Celui-ci n'avait pas achevé de parler qu'il en vint un troisième. Les Chaldéens, dit-il, sont venus en trois grandes troupes ; ils se sont jetés sur vos chameaux, il les ont emmenés ; ils ont tué vos gens ; je suis le seul qui n'aie pas péri dans le massacre.

Avant la fin de ce récit, un quatrième courrier arriva, qui dit à Job : Vos fils et vos filles étaient à table dans la maison de leur frère aîné, lorsque tout coup il s'est élevé du désert un vent impétueux qui a ébranlé les quatre coins de la maison. Elle s'est renversée sur vos enfants, tous ont été écrasés sous les ruines ; ils sont morts : j'ai échappé seul et je suis venu vous apprendre ce funeste accident.

A ce dernier coup, Job se leva et déchira ses vêtements. Puis, s'étant rasé, il tomba le sage contre terre et adora le Seigneur en disant : Je suis sorti nu du sein de ma mère, et je rentrerai nu dans le sein de la terre. Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté. Il est arrivé ce que qu'il a plu au Seigneur. Que son nom soit béni.

Jusqu'à cet effort héroïque de foi et de courage, Job était à plaindre. Il cesse de l'être, dès que la Religion a pris le dessus dans son cœur. Si toutes les affligés suivaient cet exemple, on pourrait bien voir encore de grandes calamités sur terre, mais on n'y verrait plus de malheureux inconsolables.

(A suivre)

**Catéchisme de persévérance**, ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par Mgr Gaume, prototaire apostolique, docteur en théologie, douzième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie, et d'une table générale des matières. 8 vol. in-8.....Prix : \$8.75

P. S.—L'*Histoire d'Job*, dont nous publions la première partie dans ce numéro, forme la XVIII<sup>e</sup> leçon du tome premier de ce catéchisme. La fin paraîtra au prochain numéro.

## PRIÈRE A SAINT JOSEPH

à réciter à la suite du **Rosaire**

DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

**20 centis le cent** (française ou anglaise)